

Il portait cette somme au compte du capital ; mais dans l'estimation des recettes il ne mettait rien pour subvenir au paiement de cette dépense, qu'il donnait comme dépense extraordinaire, et, de fait, il a pris sur les revenus du fonds consolidé pour y faire face.

Mais continuons à citer ses paroles :

“ Les crédits demandés pour ces divers services pour l'année 1887 sont de \$164,315. A la dernière session, en 1885, pour l'exercice 1886, le crédit voté était de \$280,003.14, soit une différence en faveur de l'année prochaine de \$115,688.74. Ceci, cependant, comprend l'octroi spécial de \$100,000 pour les chemins de colonisation.”

En lisant ce dernier extrait, on est naturellement porté à croire que l'honorable député va faire dans ce service une économie de \$115,688.74. C'est ce que la Chambre comprit dans le temps. Or ce n'était pas l'intention de l'honorable monsieur, puisque je répète la citation, il disait dans une autre partie de son discours : “Ainsi, à part l'allocation spéciale qui sera comprise dans les prévisions budgétaires supplémentaires de cette session, la différence n'est que de \$15,688.74 en moins pour l'année prochaine.” On est forcément enclin à croire que par cela, il veut faire allusion aux \$100,000 dont il parle ailleurs.

Ces paroles sont incontestablement de nature à faire croire à la Chambre qu'il y aura retranchement dans ce service, et ce n'est qu'en étudiant attentivement ce paragraphe que l'on arrive à découvrir qu'il va demander une nouvelle somme de \$100,000 dans un budget supplémentaire. Il commence par nous dire qu'il y aura diminution de \$115,688.74 dans ce service, mais il nous déclare plus loin qu'il n'y aura qu'une diminution de \$15,688.74. Tout cela est donné pour faire croire qu'il n'y aura qu'un seul crédit spécial de \$100,000, tandis que c'est une autre somme de \$100,000 qu'il veut faire voter subséquemment dans le budget supplémentaire.

N'ai-je pas cent fois raison de dire et de répéter que les exposés budgétaires de l'honorable député de Sherbrooke n'étaient pas de nature à éclairer la Chambre et le pays ?

Dans un budget supplémentaire soumis à la fin de la dernière session, il nous a fait voter un nouveau crédit de \$80,000 pour les chemins de colonisation. C'est l'article 52½ du budget supplémentaire pour 1887. Avec le montant déjà voté pour le même exercice, cette somme forme un total de \$150,000. C'est-à-dire qu'en totalité nous avons voté les sommes suivantes pour chemins de colonisation :

En 1886.....	\$170,000
“ 1887.....	150,000
	<hr/>
En tout.....	\$320,000